

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

Gagnez le remboursement de votre commande grâce aux Tickets d'Or.

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Vinovalie (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 491 182 192, et dont le siège social est situé au Parc d'Activités Les Portes du Tarn, 81370 Saint-Sulpice.

Organise un jeu intitulé : « Concours Tickets d'Or » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à Internet, résidant en France métropolitaine et ayant passé commande sur la boutique en ligne www.vinovalie-boutique.com pendant la période du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule exclusivement sur la boutique en ligne www.vinovalie-boutique.com et sur les commandes passées entre le 7 février 2026, 00h01, et le 22 février 2026, 23h59 (heure UTC +01:00).

Pendant cette période, trois Tickets d'Or seront insérés au hasard dans des commandes. Les Tickets d'Or permettront de se faire rembourser l'intégralité de la commande passée. Pour bénéficier du remboursement, les participants devront communiquer le code secret figurant sur le Ticket d'Or à la société organisatrice.

Le montant minimum d'achat pour participer s'élève à 100 € TTC.

Le Jeu sera annoncé via la newsletter ainsi que sur les réseaux sociaux officiels de la société Vinovalie.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le remboursement sera attribué uniquement aux participants ayant reçu l'un des trois (3) Tickets d'Or valides. Un Ticket d'Or est valide s'il est non falsifié, lisible et comporte un des codes attribués par la société organisatrice. Le participant doit communiquer ce code au service après-vente pour pouvoir bénéficier du remboursement.

Tout participant ne fournissant pas le code, fournissant un code invalide ou ne respectant pas les conditions de participation sera considéré comme non gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté du lot suivant : remboursement intégral de la commande du participant.

Le remboursement sera effectué par virement ou recrédit du moyen de paiement utilisé lors de la commande dans un délai de deux semaines après vérification du code du Ticket d'Or.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation, et ne peut être cédée ou transférée à un tiers. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement consultable par le lien hypertexte mentionné dans la publication du jeu concours. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

En cas de force majeure ou de tout événement indépendant de la volonté de la société organisatrice ayant un impact sur le concours, celle-ci se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978), et au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, nous vous informons que la collecte des informations dont la saisie est obligatoire est nécessaire au traitement de votre demande mais ne sera en aucun cas cédée ou vendue à une société extérieure ou une tierce personne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez l'exercer soit en écrivant à : Vinovalie Parc d'Activités Les Portes du Tarn 81370 Saint-Sulpice ; soit en adressant un e-mail à : contact@vinovalie.com.

Les informations collectées sont destinées exclusivement à la participation au jeu concours et ne seront pas réutilisées. Elles seront conservées pendant un an, sauf demande de retrait de votre part.

Soyez assurés que nous collectons vos données personnelles de façon loyale, et que nous les stockons de façon sécurisée. Vos données ne sont pas à la disposition du public ou de tiers (à l'exception toutefois de nos prestataires techniques lorsqu'ils interviennent sur nos machines, mais ils sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de sécurité que nous).